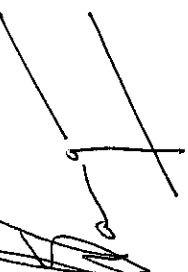




**ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN**

*Pour copie certifiée conforme
à l'original
La Présidente*



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER 2017**

Le trente janvier deux mille dix sept à 18 heures, les membres de l'ASSOCIATION SYNDICALE des PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN se sont réunis en assemblée générale ordinaire au restaurant de la société ATOS WORLDLINE situé dans notre zone A rue de la Pointe sur convocation de son président effectuée par lettre recommandée conformément aux statuts.

Le registre de présence a été émarginé par tous les membres de l'assemblée générale présents et les mandataires des membres représentés rentrait en séance.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT préside la séance en qualité de président de l'association, Philippe MICHEL, Vice Président, assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du bureau de l'assemblée permet de constater que le nombre de présents et représentés s'élève à 58403 voix sur 101 063.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés, en conséquence le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée sera conservée à l'appui du présent procès verbal ainsi que les pouvoirs des membres représentés.

La présidente dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère
- un exemplaire des statuts de l'association
- le rapport d'activité
- les textes des projets de résolution.

La présidente fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires et aux dispositions des statuts et que les documents prescrits ont été tenus à leur disposition au siège social où ils ont pu en prendre connaissance préalablement à ladite assemblée.



**ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN**

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'Activité 2016
- Rapport Financier 2016
- Budget Prévisionnel et Cotisations 2017
- Renouvellement des membres du bureau
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport d'activité 2016 et du rapport financier 2016 ainsi que du prévisionnel de budget 2017.

La présidente donne ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée et diverses observations sont échangées.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017, après avoir entendu les rapports d'activité et financier, donne quitus au Conseil d'Administration de l'Association.

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESOLUTION N°2

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 décide de :

- reconduire les rondes, le nuits, week-ends et jours fériés, assurées par la société SECURITAS
- répartir la dépense correspondante, soit 203.17 € ou 243.80 € TTC, par part virile entre les propriétaires
- appeler cette contribution en une fois et en même temps que l'appel de cotisation 2017



**ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN**

RESOLUTION N°3

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 approuve le projet de budget prévisionnel 2017 s'élevant à : 38 160 euros hors prestations de sécurité SECURITAS.

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESOLUTION N°4

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 approuve l'appel de cotisations 2017 comme suit :

- Droit fixe : 180 euros
- Droit variable : 0.009 euros par m2

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESOLUTION N°5

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 ayant à procéder au renouvellement de deux administrateurs du bureau sur douze, dont les noms suivent :

Jean-Marie DUFURIER
Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT

Qui se représentent
les renouvelle dans leur mandat pour une durée de trois ans se terminant à l'A.G de 2020 statuant sur les comptes de 2019.

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.



**ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS
DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LILLE-SECLIN**

RESOLUTION N°6

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 ayant à procéder à l'élection de nouveaux administrateurs nomme :

François DUFURIER (DCDIS)
Christophe DEBENDERE (FLIPO RICHIR)
Antoine PACINI, membre associé, au titre de Président de l'Association LORIVAL et Conseiller à la Sécurité de la ville de SECLIN

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESOLUTION N°7

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de LILLE-SECLIN réunie le 30 Janvier 2017 donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour 58 403 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire de séance.

Sylvie SEZILLE de MAZANCOURT, Présidente

Philippe MICHEL, Vice-président